



Doc. 15077

05 février 2020

Pour une évaluation des moyens et des dispositifs luttant contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques

Proposition de résolution

déposée par M. Dimitri HOUBRON et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La convention du 25 octobre 2007 sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, dite «de Lanzarote», criminalise les gestes à caractère sexuel effectués avec des enfants n'ayant pas atteint la majorité sexuelle, peu importe le contexte de ces actes. Elle implique, ainsi, la criminalisation de la prostitution et de la pornographie.

Cette convention a été ratifiée par 45 États et signée par trois autres, ce qui en fait l'un des textes qui bénéficient du plus haut degré d'adhésion au sein du Conseil de l'Europe. Le comité des parties à ce texte produit de nombreux documents, comme la Déclaration sur la protection des enfants placés hors du milieu familial contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'Assemblée parlementaire a contribué à enrichir les engagements en vigueur ces dix dernières années grâce, notamment, à la [Résolution 1834 \(2011\)](#) sur *Combattre les images d'abus commis sur des enfants par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée* et à la [Résolution 2119 \(2016\)](#) sur *Lutter contre l'hypersexualisation des enfants*. Cependant, il convient de prolonger cette dynamique en renforçant la protection des mineurs face à leur exposition à la pornographie, l'une des causes du sexisme et de l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes.

Les États, en dépit de leur volontarisme, éprouvent des difficultés à briser ce fléau. En conséquence, l'Assemblée doit examiner et évaluer les législations de ses États membres, ainsi que leurs politiques de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques –par exemple, la France, envisage de ne pas reconnaître la déclaration de son âge en ligne comme une protection suffisante pour chaque enfant mineur– afin d'établir un état des lieux des bonnes pratiques et faire des préconisations pour aider les États les plus en retard à mettre sur pied des solutions.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

HOUBRON Dimitri, France, ADLE
AUCONIE Sophie, France, ADLE
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
BECHT Olivier, France, ADLE
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONELL Mònica, Andorre, ADLE
BOUYX Bertrand, France, ADLE
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
COURSON Yolaine, de, France, ADLE
DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRANÇAIS Olivier, Suisse, ADLE
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GOUTTEFARDE Fabien, France, ADLE
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE
KAMOWSKI Catherine, France, ADLE
KERN Claude, France, ADLE
KOCIPER Maša, Slovénie, ADLE
LABLAK Aicha, Maroc
LAMBERT Jérôme, France, SOC
LEGUILLE BALLOY Martine, France, ADLE
LÓPEZ Eva, Andorre, ADLE
MAIRE Jacques, France, ADLE
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
RAUCH Isabelle, France, ADLE
REISS Frédéric, France, PPE/DC
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
SCOMA Francesco, Italie, PPE/DC
STRAUMANN Eric, France, PPE/DC
ŠUŠTAR Tadeja, Slovénie, PPE/DC
TANGUY Liliana, France, ADLE
TORNARITIS Nicos, Chypre, PPE/DC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
TRASTOUR-ISNART Laurence, France, PPE/DC
VELASQUEZ Victoria, Danemark, GUE
WASERMAN Sylvain, France, ADLE
WONNER Martine, France, ADLE
YAŞAR Serap, Turquie, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe